

COMMUNE DE BELLEVILLE-SUR-MEUSE

Liste des délibérations prises par le Conseil Municipal dans sa séance du 16 septembre 2025
(Application de l'article L-2121-25 du CGCT)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 16 septembre 2025 à 20 h 00 sous la Présidence de Madame Marie-Paule SOUBRIER, Maire, dans la salle du Conseil Municipal de BELLEVILLE SUR MEUSE. La réunion est publique.

Madame le Maire ouvre la séance à 20 h 00.

Monsieur Dylan DELCROIX est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Après avoir fait l'appel des Conseillers Municipaux, Madame le Maire précise qu'il y a 17 présents, 4 pouvoirs, et 2 absences.

Madame le Maire demande à l'assemblée si des personnes souhaitent enregistrer la séance, qu'elles le fassent savoir, aucune personne ne souhaite l'enregistrer.

Madame le Maire demande à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16 juin 2025.

Le procès-verbal du 16 juin 2025 est approuvé à l'unanimité des membres votants.

2025-09-36 : Avenant n° 4 au marché initial – Travaux de rénovation de la toiture du bâtiment Mairie – Salle des fêtes

A l'unanimité des membres : Autorise Madame le Maire à valider l'avenant n° 4 avec l'Entreprise LE BRAS FRERES pour un montant de 35 000€ HT concernant des travaux complémentaires suite à des défaillances découvertes au-cours du chantier (ossature des ornements, consoles, sablière, réajustement de la toiture)

2025-09-37 : Subvention à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Verdun

A 19 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention : Décide d'attribuer une subvention de 1 000 €.

2025-09-38 : Vente des instruments de musique de l'Harmonie municipale de Belleville sur Meuse

A l'unanimité des membres votants : Autorise Madame le Maire à vendre les instruments de musique à l'Harmonie municipale de Thierville sur Meuse pour un montant de 4 500 €.

2025-09-39 : Facturation des frais de ménage ou de dégradations pour la salle des fêtes

A l'unanimité des membres votants : Autorise Madame le Maire à facturer les frais de la remise en état (main d'œuvre et achats de fournitures) de la salle des fêtes au locataire .

2025-09-40 : Facturation à la SISA (Société Interprofessionnelle des Soins Ambulatoires) d'un bureau

A l'unanimité des membres votants : Autoriser Madame le Maire à facturer la quote-part à la SISA soit 1 200 € TTC.

2025-09-41 : Renouvellement Contrat de maintenance ascenseur Maison de Santé avec OTIS

A l'unanimité des membres votants : Autorise Madame le Maire à renouveler le contrat de maintenance de l'ascenseur de la Maison de Santé pour une durée de 3 ans, à compter du 1er octobre 2025, pour un montant annuel de 1 470,32 € HT avec la société OTIS.

2025-09-42 : Remboursement verre de lunettes

A l'unanimité des membres votants : Autorise Madame le Maire à rembourser à un agent le montant du remplacement du verre de ses lunettes d'un montant de 278 €.

2025-09-43 : Rétrocession à la commune d'une concession au cimetière communal avec remboursement au prorata

A l'unanimité des membres votants : Autorise Madame le Maire à racheter la concession au columbarium (N° de concession 10 – Case n°1 de 30 ans) à Madame Blandine RONDU au prorata, à savoir : 134,15 €.

2025-09-44 : Demande de financement pour l'étude CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement)

A l'unanimité des membres votants : Autorise Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de diverses institutions et valide le tableau de financement proposé.

2025-09-45 : Exonération des entreprises dans le cadre de FRR (France Ruralité Revitalisation)

A 20 voix pour et 1 abstention : Instaure l'exonération fiscale à savoir la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des nouvelles entreprises situées dans la Zone France Ruralité Revitalisation et remplissant les conditions pour en bénéficier.

Questions diverses : /

Patrick MARTIN :

- Problème de végétation, maison pas entretenue, de sa voisine d'en face.
 - o Réponse de Mme le Maire :
 - Elle a été reçue en mairie au décès de sa mère pour l'aider. Elle ne souhaite pas d'aide
 - o Réponse de Régine MUNERELLE :
 - Elle a eu un suivi, mais refuse les aides.

Informations diverses :

Marie-Paule SOUBRIER

- Une CAO pour le marché des assurances a eu lieu
 - o L'étude des offres a durée + de 2 heures
 - o 1 lot sans suite : la protection juridique
 - o Le lot RC doit être relancé
 - o Nouvelle CAO prévue le 27 octobre 2025 pour le lot RC

Emilie GARAND MULLER :

- Le Conseil Municipal des Enfants est invité à participer à la cérémonie à Haumont-près-Samogneux le 28 septembre 2025.

La séance a été levée à 21 h 20 mn.

Affiché le 23 septembre 2025



Madame le Maire,
Marie-Paule SOUBRIER